

**RÉSOLUTION N° 482**

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN LA GESTION DES RESSOURCES  
HYDRIQUES POUR L'AGRICULTURE DANS LES AMÉRIQUES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document technique IICA/JIA/Doc. 357 (13), « De l'eau pour nourrir la terre », et la Déclaration des ministres de l'Agriculture Argentine 2013,

CONSCIENT :

Que l'eau douce est une ressource finie et vulnérable et que l'agriculture a besoin d'un approvisionnement stable et suffisant en eau douce pour atteindre ses objectifs de production;

Que le continent américain possède des ressources hydriques relativement abondantes, et que la gestion intégrée de ces ressources est essentielle et stratégique pour améliorer la productivité de l'agriculture et répondre à la demande d'eau à d'autres fins;

Que le changement climatique pose des menaces pour l'agriculture, en altérant les régimes généraux de distribution de l'eau douce et en rendant plus complexe et plus difficile la lutte contre la désertification et la sécheresse,

TENANT COMPTE :

Des accords et des engagements pris par les pays des Amériques pour améliorer la gestion de l'eau pour l'agriculture, dont la Déclaration sur l'utilisation de l'eau en agriculture, adoptée par les ministres de l'Agriculture membres du Conseil agricole du Sud (CAS), ainsi que la Stratégie et le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources hydriques en Amérique centrale,

## CONSIDÉRANT :

Que l'un des défis les plus importants auxquels font face les pays du continent américain consiste à réaliser une agriculture compétitive, durable, adaptée aux nouvelles conditions qu'imposera le climat et capable d'accroître la production pour répondre à la demande croissante d'aliments, de fibres et de matière première pour la production d'énergie renouvelable, et améliorer les conditions de vie des populations rurales;

Que la gestion intégrée de la ressource hydrique constitue l'un des outils dont disposent les producteurs et les gouvernements pour garantir la durabilité de cette ressource pour les générations à venir, faire face aux menaces et aux effets négatifs de la variabilité et du changement climatiques, accroître la productivité de l'agriculture et lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse;

Qu'il est d'une importance stratégique de renforcer les capacités nationales en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques d'État pour la gestion intégrée des ressources hydriques, et de renforcer également les capacités techniques, opérationnelles et financières des instances œuvrant aux échelles nationale et régionale ainsi qu'aux niveaux des bassins versants, des parcelles de production et des entreprises pour une gestion efficace et intégrée de ces ressources;

Qu'il est nécessaire que les ministres de l'Agriculture renforcent leur participation au système institutionnel qui se met en place pour progresser vers la gestion intégrée des ressources hydriques,

## DÉCIDE :

1. De demander à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) d'apporter sa collaboration aux ministres de l'Agriculture, dans le cadre de la Déclaration des ministres de l'Agriculture Argentine 2013, dans la conception et l'adoption d'un programme interaméricain de l'eau pour l'agriculture, dont l'axe central sera la gestion intégrée des ressources hydriques.
2. De donner instruction au Directeur général de l'IICA d'inclure, dans les priorités du Plan à moyen terme de l'Institut pour la période 2014-2018, la gestion intégrée des ressources hydriques, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'utilisation de l'eau en agriculture et en prenant en considération la participation et les contributions d'autres institutions techniques et financières à l'appui de la mise en œuvre du Programme interaméricain de l'eau pour l'agriculture.
3. De demander à l'IICA de soumettre au Comité exécutif, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire, une proposition visant à inclure le thème de l'eau dans l'agriculture dans son programme de coopération technique, assortie du budget nécessaire à sa mise en œuvre.